

Ne pas lessiver soi-même les éléments mobiles

Texte et photo **Robert Helmy**

La société Meier Oberflächen AG dans le canton de Zurich décape, dérouille et nettoie à fond tout type de surfaces et applique dans certains cas aussi un nouveau revêtement. Que pense un décapeur professionnel de l'interdiction d'utilisation des décapants à base de dichlorométhane, qui est entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2012?



Une fois lessivés, les volets de fenêtre en bois sont traités à l'eau chaude.

La société Meier Oberflächen AG ne se préoccupe pas du tout de l'interdiction prévue par l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (l'ORRChim), relative à l'utilisation d'hydrocarbures chlorés pour le décapage de peintures. «Nous renonçons depuis 1997 aux hydrocarbures chlorés (HCC)», se félicite Urs Meier. La loi sur la protection de l'environnement prescrit pour les eaux usées une valeur limite maximale de 0,1 mg de HCC par litre d'eau. Quasi-ment rien en fait. Il accorde une grande importance à la santé de ses collaborateurs et au respect des normes environnementales, c'est pourquoi il s'est rapidement adapté à de nouveaux processus de production.

Lessivage mécanique du bois

La grande lessiveuse installée dans la salle humide a été conçue par Meier lui-même qui est titulaire d'un diplôme en dessin industriel. Elle fait 1 mètre 60 de large, un mètre de haut et 35 mètres de long. Les meubles, portes et volets de fenêtre en bois, qui traversent le tunnel, sont traités à la soude caustique, puis lessivés à froid pour saponifier le revêtement à base de solvant. Ensuite, la solution ammoniacale est neutralisée à l'acide, car la base laissée dans le bois empêcherait tout nouveau revêtement, et finalement traitée à l'eau chaude. Après une heure, les volets parfaitement lessivés quittent l'installation.

Urs Meier recommande aux entreprises de peinture de ne pas lessiver el-

les-mêmes les éléments mobiles des bâtiments, notamment les portes et les volets de fenêtre. Ce n'est pas seulement le conseil d'un homme d'affaires, mais aussi de quelqu'un qui connaît la façon de voir des services de protection de l'environnement. Selon lui, les entreprises de peinture ne disposent tout simplement pas d'installations qui leur permettraient de satisfaire aux exigences législatives strictes. De plus, elles ne sont pas équipées pour assurer les processus exigés. Qui possède au sein de son entreprise une chambre de séchage?

Pour ce qui est des éléments fixes, tels que les encadrements de fenêtre, M. Meier recommanderait plutôt de les poncer ou de les sabler. Et si l'on tient à une technique chimique, autant choisir des produits biologiques et écologiques, mais en aucun cas il ne faut recourir à des hydrocarbures chlorés. Bien entendu, les HCC permettent un traitement très rapide, mais on remarque dans la pièce aussi vite la présence de gaz pas vraiment bons pour la santé.

Les pâtes écologiques ne sont pas moins bonnes que les conventionnelles, elles entraînent néanmoins une adaptation des processus. «Il faut seulement réorganiser sa façon de travailler», précise M. Meier. «On ne peut pas appliquer la pâte juste avant midi et l'enlever ensuite avec la peinture dans l'après-midi. Il faut effectuer l'opération en fin de journée et laisser agir la pâte pendant la nuit.» ■